



## Etudes de mes enfants

-----  
Par Taga

Bonjour,

J'ai 2 enfants en garde alternés, 19 et 17 ans, les deux sont étudiants.

Pour ma fille, j'ai contracté un prêt pour financer ses études.

Mon fils veut faire un BTS, sans aller en internat, donc ce qui implique un appartement, nourriture etc ...

Je verse 150,00 euros par mois de pension alimentaire.

J'ai un autre prêt pour mon véhicule (réparation).

Je suis donc presque au maximum de mes possibilités d'endettement, car je garde une réserve en cas de coup dur, maison, changement de voiture, etc ...

Ma question est, est ce que la maman peut m'obliger à payer les études de mon fils ?

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement.

Bernard.